

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	H : HABITATION						
	H-1 : Unifamiliale	•	•				
	H-2 : Bifamiliale						
	H-3 : Trifamiliale						
	H-4 : Multifamiliale, catégorie A						
	H-5 : Multifamiliale, catégorie B						
	H-6 : Maison mobile						
	C : COMMERCE						
	C-1 : De voisinage						
	C-2 : De quartier						
	C-3 : Service professionnel et spécialisé						
	C-4 : Local						
	C-5 : Régional						
C-6 : Grande surface							
C-7 : Divertissement							
C-8 : D'amusement							
C-9 : Récréotouristique							
C-10 : Relié à l'automobile, catégorie A							
C-11 : Relié à l'automobile, catégorie B							
C-12 : De faible nuisance							
C-13 : De forte nuisance							
I : INDUSTRIE							
I-1 : Haute technologie							
I-2 : Légère							
I-3 : Lourde							
I-4 : Extractive							
I-5 : Des déchets et des matières recyclables							
P : PUBLIC							
P-1 : Parc, terrain de jeux et espace naturel							
P-2 : Service public							
P-3 : Infrastructure et équipement							
A : AGRICOLE							
A-1 : Culture							
A-2 : Élevage							
A-3 : Élevage en réclusion							
A-4 : Service et transformation							
A-5 : Consolidation résidentielle							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	•	•				
	Jumelée						
	Contigüe						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1	2/2				
	Hauteur en mètres minimale/maximale	5,5/8	6/11				
	Largeur minimale (m)	9	6,7				
	Profondeur minimale (m)	8,35	7,92				
	Superficie de bâtiment minimale (m ²)	78	56				
	MARGES						
	Avant minimale (m)	6	6				
	Latérale minimale (m)	1ou2 (1)	1ou2(1)				
Latérales totales minimales (m)	/	/					
Arrière minimale (m)	8	8					
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)	15	15					
Profondeur minimale (m)	30	30					
Superficie minimale (m ²)	450	450					
DIVERS							
PIIA							
PAE							
Notes particulières	(2)(3)	(2)(3)					
NOTES							
(1) 1 m sans ouverture - 2 m avec ouverture (2) Voir les dispositions de la section 4 du chapitre 12 (3) Voir les dispositions de la section 12 du chapitre 12					Amendements		
					No. Regl.	Date	
					1066-1-05 ¹	2005-12-09	
					2004-07 ²	2007-08-03	
					2007-08 ³	2008-12-11	
2009-10 ⁴	2010-11-04						
2014-13 ⁵	2014-01-07						

¹ (article 2.4.6, règlement 1066-1-05, annexe «L6»)

² (article 2.6.16, règlement 2004-07, annexe « Q.5 »)

³ (article 2.13.12, règlement 2007-08, annexe « O »)

⁴ (article 2.45.11, règlement 2009-10, annexe « P »)

⁵ (article 2.8.1, règlement 2014-13, annexe « B-83 »)